

L'an deux mille vingt, le 29 du mois de juin à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 22 juin 2020, s'est assemblé au Rocher de Palmer à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
 Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de conseillers présents : 29
 Nombre de conseillers votants : 35

Étaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUÏ, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Gérard CASTAIGNEDE, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Ludovic ARMOËT, Fathia BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Claudine CHAPRON, Elisabeth GRACIET, Fabrice MORETTI, Christine GLEMAIN, Alexandre RIBEIRO, Christine HERAUD.

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : Patrice BUQUET ayant donné pouvoir à Max GUICHARD, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Michaël DAVID, Chantal SANCHO ayant donné pouvoir à Christine GLEMAIN, Yannick POULET ayant donné pouvoir à Fabrice MORETTI, Philippe TARDY ayant donné pouvoir à Elisabeth GRACIET, Marjorie CARVEL ayant donné pouvoir à Laurent PERADON.

Subventions aux associations 2020

Par Budget Primitif et décisions modificatives, le Conseil Municipal vient d'ouvrir les crédits nécessaires pour attribuer des subventions à certaines associations.

L'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que l'attribution des subventions doit donner lieu à une délibération distincte du budget quand l'attribution de ces subventions est assortie de conditions d'octroi. Il est donc nécessaire que le Conseil Municipal se prononce sur les montants de subvention pour les associations suivantes :

Pour le budget Principal de la Ville

Association	Subvention initialement votée au BP 2019	Montant total de la subvention	Motivation
Musiques de Nuit	490 000		Convention objectif pour la programmation artistique
	5 800		Gardiennage
	10 000		Mois de la Danse
		505 800	
Office Culturel et d'Animation de CENON	98 000		subvention annuelle de fonctionnement
	6 000		Mois de la danse
	2 000		au titre Du Parcours éveil sportif et artistique
		106 000	

l'Association « LA COLLINE	88 000		Subvention de fonctionnement
	9 000		Point Info Vacances
	64 260		Volet Enfance
	44 050		Volet Jeunesse
	5 500		Chantiers jeunes
		210 810	
Union Sportive de Cenon	23 400		Vacances sportives
	55 118		APIS
	2 500		Section sportive du Collège Jean Jaurès
	500 700		Subvention de fonctionnement
	20 000		CARTE CESAM
	7 000		Poste secrétaire
		608 718	
Les Ateliers du Réemploi et de la Qualification de Cenon (ARQC)	52 000		Projet global
		52 000	
Club Municipal de Floirac/Cenon	30 300		Subvention de fonctionnement
		30 300	

Pour le budget Annexe du Pole Culturel et de spectacles

Musiques de Nuit	263 000	263 000	Compensation des loyers du Rocher de Palmer
------------------	---------	----------------	---

Vous trouverez en annexe les avenants financiers se rapportant à ces subventions, quand les conventions d'objectif liant l'association à la ville les a prévus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par

35 voix pour

0 abstention

0 voix contre

approuve les attributions de subventions présentées ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer les avenants financiers s'y rapportant.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20200701-2020-84-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2020
Publication : 02/07/2020

Le Maire
Jean-François EGRON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.